



Projet d'école



TABLE DES MATIERES

Bref descriptif de l'établissement	Page 3
Introduction	Page 4
Premier point	Page 5
Priorités de l'établissement	Page 5
Deuxième point	Page 6
Description des activités concrètes envisagées	Page 6
Troisième point	Page 8
Objectifs	Page 8
Vivre la démocratie au quotidien	Page 8
1. Définir des règles de base qui permettent la réflexion et la négociation	Page 8
2. Assurer l'accès de chacun aux informations qui le concernent	Page 9
3. Assurer le fonctionnement démocratiquement du Conseil de Participation	Page 9
4. Dans la vie quotidienne, responsabiliser les élèves et en faire des acteurs de leurs propres progrès	Page 9
Constituer de véritables équipes éducatives	Page 10
1. Prévoir une concertation entre tous ceux qui participent à l'éducation des élèves et favoriser des projets communs	Page 10
2. Politique de formation continue du personnel	Page 11
Ouvrir l'école aux parents et à d'autres partenaires	Page 11
1. Créer un dialogue avec les parents, répondre à leurs interrogations et les associer au processus éducatif	Page 11
2. Faire appel aux ressources éducatives de l'environnement	Page 11
Créer un contexte d'apprentissage favorable	Page 12
1. Respecter les rythmes biologiques et psychologiques	Page 12
2. Faire confiance et le dire	Page 12
3. Créer un maximum d'occasions d'apprentissage	Page 13
4. Assurer la continuité pédagogique	Page 14
5. Intégrer des enfants issus de l'enseignement spécialisé	Page 14
Conduire chacun des élèves aux savoirs et aux compétences attendus	Page 15
1. Impliquer les élèves dans la gestion de leurs apprentissages	Page 15
2. Enseigner ce qui est prévu	Page 15
3. Piloter l'apprentissage en recueillant des informations sur la façon dont l'élève procède et en les exploitant au bénéfice de l'élève	Page 15
4. Adapter les méthodes aux objectifs poursuivis – Différencier les méthodes, pas les objectifs	Page 15
5. Mettre en pratique ce que l'on préconise	Page 16
Organiser des bilans	Page 16

Bref descriptif de l'établissement



Section maternelle mixte

accueil à partir de deux ans et demi ;
psychomotricité chaque semaine ;
ateliers créatifs ;



initiation à la natation avec un moniteur agréé dès la
3^{ème} maternelle;
visites à la bibliothèque communale ;
classes de dépaysement à Beaumont ;...



Section primaire mixte

organisation en cycles ;
pédagogie par projets ;
promotion de la lecture et de l'écrit ;
cours de natation avec un moniteur agréé ;
classes de dépaysement et de découverte ;
activités parascolaires et sportives ;
cours de religions, de morale ou citoyenneté au libre
choix des parents ; ...



En plus...

- ☆ Accueil des enfants à partir de 7 h ; garderie
jusqu'à 18 h 30
collation de 16h00 offerte par l'école
- ☆ Visite de Saint-Nicolas
- ☆ Collation du mercredi offerte
- ☆ Potage le matin (offert)



Restaurant scolaire

repas chauds préparés sur place par un(e) cuisinier(ère)

Classes de dépaysement

↪ sportives, de ville, de forêt, ... pour la section
primaire.
↪ à Beaumont pour la section maternelle.

Des challenges sportifs

participation annuelle :

- ↪ « En sport aussi, une ardeur d'avance » ;
- ↪ « Cross canadienne » ;
- ↪ découverte des coins de la commune à vélo » ;
- ↪ organisation d'une journée sportive inter-écoles ; ...

Horaire des cours – accueil dès 8h15

8h30 - 12h15 / 13h50-15h30

Le mercredi : 8h30 - 11h30

« Se donner du mal pour les petites choses,
c'est parvenir aux grandes, avec le temps »

Samuel Beckett

Introduction

Les projets éducatif et pédagogique de l'ensemble des établissements de l'enseignement organisé par la Communauté française, ainsi que leurs projets respectifs, établissent la cohérence entre les gestes quotidiens posés par tous les membres de la communauté éducative et les valeurs sur lesquelles se fonde l'éducation que la Communauté française veut organiser au bénéfice des jeunes qui lui sont confiés.

Alors que le projet éducatif de la Communauté française définit les valeurs à portée générale, le projet pédagogique précise davantage la façon de le mettre en œuvre dans la réalité. Le projet d'école définit par la communauté éducative de l'établissement, concrétise ce projet pédagogique en fonction du contexte propre à celui-ci. Il tient compte des choix et des réalités locales.

Premier point

Priorités de l'établissement

- Vivre dans le respect de soi, d'autrui et de l'environnement dans le but de devenir un citoyen tolérant à l'écoute des autres.
- Aider à la réussite de chacun en essayant d'amener chaque enfant au maximum de ses capacités.
- Adopter des attitudes respectueuses envers autrui, envers soi-même et envers l'environnement dans lequel nous vivons.
- Faire preuve de tolérance tant au niveau humain qu'environnemental.
- Veiller en permanence au respect des règles de politesse.
- Transmettre les valeurs de la Communauté française telles que : la démocratie, l'ouverture et la démarche scientifique, le respect et la neutralité, l'émancipation sociale.
- Sans oublier celles qui nous tiennent à cœur : l'ouverture sur le monde, la liberté de conscience, la politesse, l'altruisme, le pluralisme, la tolérance.
- Appliquer le continuum pédagogique au sein de l'établissement.
- Accepter et respecter les règles de vie de l'école afin d'être un citoyen responsable capable de vivre dans une société démocratique, fraternelle et tolérante.

Description des activités concrètes envisagées

- Accueil convivial des enfants et parents lors de chaque rentrée scolaire autour d'un café, de viennoiseries et de jus divers ;
- Organisation d'ateliers verticaux favorisant l'entraide entre les élèves des différents cycles.
- Promenades à vélo dans la campagne et visite des villages des environs proches. Mise en application des consignes de sécurité routière dictées par la Police locale de Gaume lors d'animations données en classe dès la 3^{ème} maternelle.
- Amélioration du cadre de vie : décorations intérieures et extérieures, plantations, respect de l'environnement, ...
- Échanges sportifs avec d'autres écoles.
- Jeux de piste organisés dans l'école.
- Classes de dépaysement (ville - mer - nature - sport).
- Visites de musées et de sites historiques locaux, exploitation des ressources du patrimoine en pays de Gaume.
- Présence des enfants à la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre sur la place du village.
- Participation à l'action « Place aux enfants » proposée par la commune.
- Sorties culturelles théâtrales à Arlon et Rossignol.
- Sensibilisation au respect de l'environnement via le tri des déchets, la collecte de piles usagées et de toners/cartouches d'imprimantes.
- Echanges intergénérationnels avec les Seniors du village.
- Projet d'école : Alimentation saine
 - ☆ potage offert en guise de collation en maternelle et en primaire ;
 - ☆ participation à l'action « Fruits & légumes à l'école » le mercredi pour tous les enfants ;

- ☆ « Petits Déjeuners malins » pour tous les enfants de l'école une fois par an ;
- ☆ Menus équilibrés et variés préparés dans l'établissement, par un(e) cuisinier(ère) et communiqué aux parents via des affichages aux valves extérieures et aux endroits opportuns de l'école tant en maternelle qu'en primaire ;
- ☆ Ateliers cuisine visant l'exploitation et l'apprentissage d'une alimentation saine et équilibrée.
- ☆ Entretien d'un potager et d'un compost par les enfants du 3^{ème} et 4^{ème} cycles, pour une utilisation des légumes cultivés dans des repas préparés à l'école. Création et entretien par les enfants, d'un potager à herbes aromatiques destiné aux préparations des repas de l'école.
- ☆ Une réelle collaboration se fait entre les titulaires et les intervenants extérieurs (logopèdes, psychomotriciennes, psychologues, ...) ;
- ☆ Fête des « 100 jours » d'école organisée chaque année en P1 ;
- ☆ Chaque année, « Opération Shoe-Box » pour soutenir les « Restos du Cœur » d'Arlon ;
- ☆ Organisation de la « Journée chaussettes dépareillées » dans le cadre d'un projet citoyenneté-responsable en soutien aux différences.

Troisième point

Objectifs

Vivre la démocratie au quotidien

1. Définir des règles de base qui permettent la réflexion et la négociation

- Dès le mois de septembre, chaque élève reçoit un règlement d'ordre intérieur et un dossier d'informations générales sur l'école. Ces documents sont lus et discutés avec l'ensemble des élèves. La compréhension et l'observance de ceux-ci permettront une meilleure gestion des conflits éventuels.
- Discussion avec les élèves pour la mise en application de règles de vie en commun au sein des groupes - classes.
- Dans le cas où un problème ponctuel important surviendrait, l'ensemble des acteurs de l'école se réunira pour en débattre de manière à ce que chacun ait droit à la parole.
- La correction du langage et des gestes fait l'objet d'une surveillance constante destinée à éviter l'émergence d'une violence verbale ou physique.

Les élèves sont amenés à prendre conscience de la nécessité de règles de vie commune qui garantissent à chacun le respect de sa personne et de ses droits mais également de ses devoirs.

2. Assurer l'accès de chacun aux informations qui le concernent

- Dans l'établissement, un local est aménagé afin de permettre aux membres du personnel :
 - De consulter la bibliothèque des enseignants et les documents à caractère pédagogique qui parviennent à l'école ;
 - D'utiliser un ordinateur connecté à Internet de manière à réaliser des recherches documentaires et/ou pédagogiques ;
 - De réaliser leur propre matériel pédagogique (imprimantes, copieur, scanner, plastifieuse, ...) ;
 - De se réunir lors des concertations ;
 - De consulter les panneaux d'informations qui leur sont destinés ainsi que la farde de communications/notes de service ;

- De relever le contenu de leur casier-courrier ;
- De communiquer avec des collègues que l'on voit moins souvent via un tableau blanc accessible à tous.
- Le journal de classe sert quotidiennement de lien entre les enseignants et les parents et ce, dès la maternelle.
- Chaque classe dispose d'une petite bibliothèque.
- Des activités qui développent l'intérêt des élèves pour l'actualité sont organisées.
- Chaque classe de l'enseignement primaire dispose de dictionnaires, Atlas et livres de conjugaison en nombre suffisant.
- En 5^{ème}, un dictionnaire est offert par l'Amicale aux élèves.
- Une salle informatique, appelée « Cyberclasse » comprenant du matériel connecté à internet, est accessible aux élèves accompagnés d'un enseignant.

3. Assurer le fonctionnement démocratique du Conseil de Participation

- Lors des réunions, chacun à droit à la parole.
- L'avis de chacun est écouté et débattu sans préjugé.
- Il est toujours fait en sorte que l'avis majoritaire soit accepté par tous.
- Un rapport de réunion est gardé au sein de l'école et accessible sur simple demande.

4. Dans la vie quotidienne, responsabiliser les élèves et en faire des acteurs de leurs propres progrès.

- Les enseignants font participer les enfants au fonctionnement de leur classe en leur attribuant des responsabilités et des tâches en rapport avec leur âge et leurs compétences.
- Les plus forts assistent ceux qui éprouvent des difficultés.
- Lors des évaluations, les enfants sont informés des critères de correction. Un dialogue sur les difficultés rencontrées est mis en place à posteriori. De nouvelles activités d'apprentissage seront proposées aux enfants via un autre chemin que celui pris précédemment et qui n'avait pas rencontré les réussites escomptées, comme de la remédiation collective ou personnalisée, des fiches auto-correctrices, des activités de manipulation et tout autre moyen en fonction des lacunes ou difficultés rencontrées par les enfants.

Constituer de véritables équipes éducatives.

1. Prévoir une concertation entre tous ceux qui participent à l'éducation des élèves et favoriser les projets communs

- Les enseignants de primaire et de maternelle prennent chaque jour leur repas en commun et en profitent pour débattre de projets ainsi que des forces et faiblesses des enfants.
- Des concertations bimensuelles sont organisées hors présence des enfants.
- Des concertations en petit comité sont organisées régulièrement pendant la présence des élèves, le temps de midi.
- Une concertation globale de préparation à l'année scolaire nouvelle, entre la direction et tous les enseignants de l'école, est organisée une fois par an, durant la dernière semaine du mois d'août.
- Continuité des apprentissages entre les différents cycles grâce à la concertation.
- Les rapports de concertations sont distribués à tous les enseignants, présents et absents afin d'être tenus au courant des décisions prises ou des projets établis.
- La ligne de conduite définie en concertation est suivie par tous.
- Les élèves du primaire partent ensemble en classes de découvertes.
- Il en va de même pour les élèves de maternelle qui vont tous à Beaumont dans un centre de la Communauté française.

2. Politique de formation continue du personnel

- Tous les enseignants participent aux cycles de formation continuée.
- Au terme d'une journée de formation, l'enseignant qui en a bénéficié fait rapport à ses collègues des sujets traités.

Ouvrir l'école aux parents et à d'autres partenaires

1. Créer un dialogue avec les parents, répondre à leurs interrogations et les associer au processus éducatif

- Les enseignants sont présents à l'école au moins 15 minutes avant le début et après la fin des cours et se tiennent à la disposition des parents désireux de les rencontrer sur rendez-vous.
- Le journal de classe est visé quotidiennement en P1-2-3 et de manière hebdomadaire en P4-5-6 par le titulaire de classe et il est demandé aux parents de le signer chaque jour.
- Des réunions parents - enseignants du primaire, du maternel ainsi que des cours spéciaux (sur demande) sont organisées à raison de 3 fois sur l'année.
- Les parents d'élèves et professeurs sont invités à participer aux décisions et aux activités de l'Amicale de l'école.
- L'Amicale est très active ; elle organise des soupers et festivités afin de renforcer les contacts entre les parents et afin d'intervenir financièrement dans différents projets tels que les classes de dépaysement, l'aménagement des espaces extérieurs de l'école, l'enrichissement des bibliothèques de classe, la distribution de cadeaux de fin d'année scolaire, les cours d'éducation musicale dispensés par un professeur des Jeunesses musicales de Rossignol...
- Tous les mois, le menu sur lequel les activités du mois y sont inscrites, est envoyé par mail des parents.
- La direction est accessible via son GSM au 0476/06.33.11.
- L'école est associée au centre Psycho-Médico-Social de Virton ; chaque spécialiste qui y travaille, est à la disposition des parents et des équipes éducatives sur simple demande, en cas de besoin. Leur équipe se compose d'une directrice de centre, d'un médecin, d'une assistante- sociale, d'une infirmière et d'une psychologue. Un dossier de suivi est constitué pour chaque enfant de l'établissement. Des visites au CPMS de Virton sont prévues en M1-M3-P2 (+ vaccins possibles) et en P6 (+vaccins possibles). En P4 c'est un dépistage de la vue qui est réalisé à l'école par l'infirmière du centre.

CPMS de Virton : 063/57.72.07

2. Faire appel aux ressources éducatives de l'environnement

- Les sites historiques et les entreprises de la région font l'objet de visites pédagogiques organisées par les enseignants.

- L'école étant située au milieu de champs et de bois, ces derniers font l'objet d'exploitations pédagogiques. Les parents sont avertis de chaque sortie via le journal de classe tant en maternelle qu'en primaire.
- Des classes de découvertes sont organisées chaque année, elles permettent l'ouverture à un autre environnement, l'apprentissage de l'autonomie et de la vie en société.
- Les enfants sont invités à participer à différentes manifestations culturelles.
- Les enfants vont au moins 2 fois par an au théâtre, soit à la Maison de la Culture à Arlon, soit au Centre Culturel de Rossignol, en fonction des pièces proposées. Une participation financière pour l'entrée est demandée à chaque enfant.
- Collaboration avec la bibliothèque communale, où les enfants se rendent de manière régulière.
- Le centre psycho-médico-social, sur demande de la direction, organise chaque année au sein de l'école, une réunion d'information sur le système scolaire secondaire.

Créer un contexte d'apprentissage favorable

1. Respecter les rythmes biologiques et psychologiques

- Des ateliers d'activités variées rompent l'uniformité de la journée.
- Les enfants participent à des activités sportives organisées au sein et en dehors de l'école.
- L'atelier informatique et l'utilisation de logiciels pédagogiques permettent des apprentissages individualisés.
- Les cours se terminent à 15 h 30 et à 11h30 le mercredi.
- L'accent est mis sur la ponctualité de chacun. Que ce soit en maternelle ou en primaire, arriver à l'heure est un acte de respect pour tous !
- Les plus petits de maternelle ont l'occasion de faire la sieste au sein de la classe pendant que les autres enfants sont en activité avec l'institutrice. Cette démarche est volontaire et se fait dans le respect de chacun.
- Les enfants à santé fragile (diabétiques, allergiques, asthmatiques, ...) bénéficient d'une attention particulière. Tous les membres du personnel de l'établissement sont sensibilisés à ces particularités pour agir en conséquence si nécessaire.

2. Faire confiance et le dire

- Les enseignants exploitent et valorisent les expériences personnelles de chaque enfant.
- Les décisions prises en collaboration avec les enfants sont respectées.
- Le travail par groupes permet aux plus forts d'assister ceux qui éprouvent des difficultés.
- Les parents doivent avertir l'école au plus tôt de l'absence de leur enfant (*les n° de GSM de la directrice et de l'accueillante sont communiqués en début d'année*). Des motifs écrits sont demandés en primaire et rappelés via le journal de classe en cas d'oubli. Les absences ponctuelles et non justifiées par un document médical seront laissées à l'appréciation de la direction qui pourra rencontrer les parents afin de discuter ensemble de l'absentéisme de leur enfant.
- Collaboration étroite avec le centre psycho-médico-social duquel dépend notre école. En cas de problème, le passage de la personne ressource adéquate est requis et des actions concrètes sont mises en place si besoin est. Les parents sont acteurs de cette démarche.
- Les enfants sont accueillis avec respect et calme dans le bureau de la direction, quel que soit le problème. Un dialogue s'établit et une relation de confiance se met en place afin de régler rapidement les problèmes survenus. Ils y sont toujours les bienvenus sur leur propre initiative également. Tout entretien est acté et gardé au sein du dossier personnel de l'enfant. Les parents ne sont pas prévenus systématiquement mais ponctuellement, en fonction de la gravité de la situation.
- Le centre psycho-médico-social vient chaque fin d'année scolaire, faire une animation « puberté » au sein du 4^{ème} cycle ainsi qu'une animation sur l'entrée au secondaire.

3. Créer un maximum d'occasions d'apprentissage

- Organisation annuelle de classes de dépassement et de découvertes tant pour la section primaire que pour la section maternelle. L'Amicale aide financièrement l'ensemble des parents en prenant en charge une partie des frais généraux et elle propose également un prix dégressif en fonction du nombre d'enfants dans une même famille.
- L'actualité régionale et nationale est exploitée dans les classes.
- Une petite bibliothèque est organisée dans chaque classe.
- Durant les activités de découverte et d'apprentissage, des fiches de dépassement et des logiciels informatiques, présents dans chaque classe, permettent aux enfants plus rapides d'approfondir leurs apprentissages.

- Participation à différentes activités en association avec la Fédération sportive ou avec des clubs (« Une Ardeur d'Avance », « Cross à Marche », « Compétition de Crosse canadienne »)
- Le professeur d'éducation physique dispense des cours de natation aux enfants du primaire. Outre la natation, les cours de sport et gymnastique ne sont pas oubliés.
- Les enfants de 3^{ème} maternelle se rendent à la piscine également et les cours sont dispensés par un moniteur de natation. En outre, tous les enfants de maternelle ont 2 heures de psychomotricité par semaine dispensées par un maître spécial.
- L'Amicale invite les « Jeunesses musicales » de Rossignol à venir dispenser 10 leçons d'éveil musical au sein de chaque classe et ce, chaque année scolaire.

4. Assurer la continuité pédagogique

- Lors du repas pris en commun chaque jour, les enseignants du primaire et du maternel échangent leurs idées et leurs points de vue.
- Les enseignants participent annuellement aux 3 journées de formations organisées aux niveaux macro, méso et micro.
- Des projets qui fédèrent toutes les classes sont organisés à plusieurs reprises (journées sportives, projets pédagogiques divers).
- Des évaluations externes, sont organisées en fin de chaque cycle.
- En fin d'année scolaire, les enseignants des différentes classes et les professeurs de cours spéciaux se concertent au sujet des élèves qui passent d'une classe à l'autre.
- Des visites d'écoles secondaires sont proposées pour les élèves de fin de 4^o cycle.

5. Intégrer des enfants issus de l'enseignement spécialisé.

- Cette intégration sera gérée au cas par cas par l'équipe éducative en collaboration avec l'école d'enseignement spécialisé et le centre PMS.
- L'ensemble du groupe-classe serait sensibilisé aux besoins de cet/ces enfant(s) par esprit de collaboration et de solidarité.
- Un dossier serait complété, en équipe lors de concertations, au fur et à mesure de l'année. Des stratégies à long et court terme seront mises en place pour l'aider dans ses difficultés. Des bilans seront établis de manière régulière, tant au niveau psychomoteur, comportemental, que scolaire.
- En ce qui concerne les élèves à besoins spécifiques se déplaçant en fauteuil roulant, le réfectoire, les classes maternelles, une toilette ainsi que les classes primaires sont tous accessibles à ce type d'handicap.

Conduire chacun des élèves aux savoirs et aux compétences attendus

1. Impliquer les élèves dans la gestion de leurs apprentissages

- L'école veille à l'application de la circulaire réglementant les travaux à domicile tout en l'adaptant aux besoins de chaque niveau d'étude. Ceux - ci ne sont jamais cotés.
- Dès la 2^{ème} année primaire, les travaux sont donnés, non pas pour le lendemain, mais à plus long terme de façon à ce que les élèves apprennent à gérer leurs différentes périodes de travail.
- Les expériences propres aux élèves sont exploitées.

2. Enseigner ce qui est prévu

- Les programmes d'études sont respectés.
- Les enseignants veillent à ce que les élèves acquièrent les compétences de base en concordance avec les socles de compétences.
- Les projets sont toujours adaptés aux programmes et au niveau des élèves.
- Les cours de chant, éducation physique, seconde langue, dessin, travaux manuels, écriture ne sont pas oubliés.
- Dès la 3^{ème} maternelle, les enfants se rendent à la piscine.
- 2 heures d'anglais dispensées par un maître spécial dès le 4^{ème} cycle.

3. Piloter l'apprentissage en recueillant des informations sur la façon dont l'élève procède et en les exploitant au bénéfice de l'élève

- Les corrections se font de manière individuelle ou collective.
- Des travaux en groupes hétérogènes sont mis en œuvre dans les classes de façon à ce que l'expérience des uns serve aux autres.
- Certains travaux se font par contrats avec les élèves.

4. Adapter les méthodes aux objectifs poursuivis - Différencier les méthodes, pas les objectifs

- Pédagogie différenciée (exercices différents et/ou plus succincts, pages aérées, police de caractère agrandie, devoirs adaptés, ...)
- Varier les méthodes d'apprentissage en fonction de la matière abordée ou des difficultés des enfants.

- Conformément à la grille-horaire de la circulaire du 1.07.2011, organisation hebdomadaire de 1 à 3 séances de soutien ou d'approfondissement au sein de chaque classe en fonction des besoins de chacun.
- Suite à l'élaboration du dossier d'accompagnement et de maintien qui suit le cursus de chaque enfant, les enseignants ciblent clairement les difficultés qu'il va falloir davantage travailler et les forces sur lesquelles ils peuvent dès lors se baser pour faire évoluer l'enfant.

Lors de l'inscription d'un enfant dans l'école, la direction établit un dossier d'accompagnement dans lequel sont repris des renseignements généraux et plus spécifiques à l'enfant. Ce dossier est transmis au titulaire.

Dans le cas d'un enfant qui a des difficultés particulières, son dossier sera complété, en équipe lors de concertations, au fur et à mesure de l'année. Des stratégies à long et court terme seront mises en place pour l'aider dans ses difficultés. Des bilans seront établis de manière régulière.

Tous les dossiers des enfants sont à la disposition de l'enseignant de la classe supérieure lors du passage de classe.

1. L'enseignant évalue l'enfant tout au long de l'année scolaire et lorsque celui-ci est en difficulté l'équipe pédagogique pratique de la manière suivante :
 - Établir un constat (au départ des socles de compétences et donc de l'évolution scolaire).
 - Mettre en place des stratégies qui seront inscrites dans le dossier d'accompagnement.
 - Demander des aides extérieures (P.M.S, logopèdes, personnes ressources...).
 - Informer les parents et demander leur collaboration.
 - Faire appel à l'équipe pédagogique, y compris la direction, les professeurs de gymnastique, de psychomotricité, de cours philosophiques et de langue.
2. Après avoir respecté cette démarche, tout au long de l'année scolaire, le maître pourra proposer au conseil de classe, une année complémentaire pour cet enfant en difficulté. Ensuite ce même conseil de classe fera des propositions concrètes d'organisation concernant cette année complémentaire qui seront notées dans le dossier d'accompagnement de l'élève.

L'année complémentaire repose sur trois principes :

- son organisation doit rester exceptionnelle
- il ne peut s'agir d'un redoublement ni de création de classe supplémentaire
- sa mise en place doit être adaptée en fonction des réalités de l'école

5. Mettre en pratique ce que l'on préconise

- La visite de la bibliothèque communale est organisée tous les 15 jours pour les classes maternelles. En primaire, les visites sont ponctuelles, en fonctions des projets de classe. Les enfants s'y rendent avec le bus de l'école.
- L'école participe aux manifestations sportives organisées par la Fédération sportive de la Communauté française.
- Les enfants présentent l'aboutissement de leurs projets (théâtre, musique, éducation physique, ...) aux parents en fin d'année.
- Les élèves sont impliqués dans la décoration et le maintien en état des classes et des espaces extérieurs.
- Les élèves sont sensibilisés aux gestes à adopter dans la vie de tous les jours (collations adaptées, sécurité routière, respect de l'environnement)
- L'action « Fruits & légumes à l'école » permet d'appuyer le projet des collations saines que nous préconisons. Ce projet est mis en place dès la 1^{ère} maternelle.

Organiser des bilans

- L'organisation de bilans permet à l'enseignant d'évaluer et d'ajuster son action à travers les compétences acquises ou non par les élèves.
- Les projets élaborés en groupes font constamment l'objet d'une évaluation formative, objective dans leur avancement.
- L'école participe aux évaluations externes non-certificatives de juin (P2-P4) ou certificatives (P6) et non-certificatives en octobre (en P3-P5). Les résultats de ces évaluations sont examinés et traités en conséquence. Ils font l'objet d'une concertation débouchant sur des actions concrètes au sein des classes.

En inscrivant votre/vos enfant(s) dans notre école, vous attestez avoir pris connaissance du Projet d'école de l'école fondamentale WBE d'Etalle et d'en accepter les contenus.